

Conseil consultatif des sports, de la culture, de la jeunesse et de
l'associatif
PV de la réunion du 4 décembre 2019

Présent.e.s : Julien Maniet, Pascal Dispa, Louis Berny Bernard Vansteelandt, Delphine Duquesnoy, Michael Harvie, Maryvonne Debois, Michel David, Patrick Letangre (invité – La Tchatche)

Excusé.e.s : Nathalie Coppoy, Olivier Hauglustaine, Monique Glibert, Fanny Defossez, Claude Jossart, Francis Decoster, Nathalie Ouziel

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la dernière réunion
2. Modification du règlement d'attribution des subventions communales : prise de connaissance des remarques et formation d'un groupe de travail
3. Création d'un règlement des mérites sportifs et culturels
4. Organisation du Marché de Noël, du Grand feu et des Fête de la musique
5. Tournoi interscolaire
6. Forum des associations en partenariat avec la CLDR: réunion dimanche 8 décembre de 17 à 19h.
7. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du règlement d'attribution des subventions communales : prise de connaissance des remarques et formation d'un groupe de travail

Différentes remarques et propositions :

-Rajout d'un tiret à l'article 4 : Une fois pas an, organiser un événement au profit d'un groupe de chastrois (présentation de l'association, action pour les enfants (ex. les cyclotouristes s'associent aux actions de Provélo dans les écoles), participation à une fête (chorale, musique, manifestation sportive), ... de manière à ce qu'il y ait aussi une retombée positive pour les habitants

→Remarques par rapport à cette proposition :

- Vérifier que toutes les associations puissent organiser un événement.
- Que signifie un événement ?
- Une demande comme celle-là doit-elle faire partie du règlement ? Pouvons-nous la formuler en-dehors du règlement afin d'inciter à ce que les différentes associations se fassent connaître ? Via un forum des associations ?
- Si l'organisation est plus importante, il lui faut peut-être plus d'argent. Un point central est la question du besoin de l'association.
- Un des objectifs est d'encourager l'esprit d'initiative.
- Pourquoi devoir exister depuis au moins un an afin de recevoir le subside ? Cela peut freiner de nouvelles initiatives mais c'est aussi une assurance que c'est quelque chose de sérieux.
- Les subsides doivent être distribués en fonction de l'impact sur la commune et des retombées pour les chastrois.
- Les subsides communaux sont une enveloppe fermée de 12 000 euros.
- Faire un système de points pour plus d'équité ? Ou aller vers l'égalité et donc verser une même somme à toutes les associations ?

-On peut aussi donner à tout le monde la même base et y ajouter un montant variable en fonction de critères.

-Faut-il un nombre de personne minimum pour recevoir le subside ?

-Regarder à élargir les critères déjà existants pour que toutes les associations agissant sur Chastre puissent avoir les subsides (notamment au niveau du siège de l'association).

- s'inspirer des communes qui utilisent le système des points

-Préciser que les subsides sont des subventions directes et non indirectes

-Préciser que l'organisme demandeur ne doit pas avoir de but lucratif.

Décision : On part sur le système de points attribués aux associations en fonction de critères objectifs. Chaque point équivaut à une proportion de la somme totale disponible pour les subsides.

Un groupe de travail est constitué de Julien M. ainsi que de Delphine D. afin de rédiger le règlement à partir des remarques et des décisions formulées aujourd'hui. Le projet de règlement sera soumis au conseil consultatif lors de la prochaine réunion en février.

3. Création d'un règlement des mérites sportifs et culturels

Les critères qui sont ressortis lors de la réunion en mai font tous plus ou moins l'unanimité. Les 3 catégories font également l'unanimité.

Pour rappel :

-Un-e chastrois-e

-Qui a accompli un exploit ou une excellence dans sa discipline

-Qui a eu lieu durant l'année

-Qui n'a pas été récompensé durant une période antérieure de 3-5 ans, le délai pouvant être revu à la baisse en fonction des circonstances et de la nature de l'exploit.

Ce dernier critère fait discussion. Il est proposé de dire que le Conseil prend en compte le fait qu'un mérite a déjà été distribué à une personne si c'est le cas. Le président tente de rédiger un court règlement avec ces informations afin de le présenter lors de la prochaine réunion.

4. Organisation du Marché de Noël, du Grand feu et des Fête de la musique

Marché de Noël : 13 et 14 décembre. L'échevin cherche encore des bénévoles.

Grand feu : Il se déroulera le 20 mars. Les quatre unités scouts sont associées à l'événement afin de l'animer. Ils prendront possiblement en charge la vente de nourriture et de boissons.

L'échevin doit encore s'entretenir avec l'ASE Chastre afin de les associer également à la démarche. Il sera prévu d'autres animations en fonction de ce que les scouts proposent. Les premières idées sont une marche au flambeau ainsi qu'instaurer un thème lors de cet événement.

Fête de la musique : Elle aura lieu le 20 juin. Elle se déroulera sur le site de la maison communale. La programmation se fera en partenariat avec la Tchatche car ils ont une solide expérience à partager. Une scène ouverte peut être envisagée. L'objectif de la Tchatche serait de faire une programmation avec des musiques de tous les genres pour tous les publics.

5. Tournoi interscolaire

Il y aura trois types d'activités sportives. Un cross inter-scolaire se déroulera à Cortil le 31 mars. Le tournoi de football se fera le 19 mai au complexe des XV Bonniers. Enfin, à la demande des élèves, un tournoi multi-sport aura lieu le 2 juin. L'échevin travaille en concertation avec les directions des écoles.

6. Forum des associations en partenariat avec la CLDR:

La CLDR voudrait organiser un Forum des associations chastroises. Ils sont encore au stade de projet mais comptent bien le finaliser. Une réunion est organisée dimanche 8 décembre de 17 à 19h. Notre conseil est le bienvenu afin de participer à l'organisation. Louis B. représentera le Conseil lors de cette réunion.

La séance est levée à 20h50.